

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 12

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : 6 fr. 60.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 20 Mars 1880.

Jeudi dernier, à 10 heures du matin, un cortège immense accompagnait à sa dernière demeure un homme qui fut aimé et respecté de tous. L'attitude recueillie de cette foule de citoyens et la tristesse qui se peignait sur les visages témoignaient assez de la perte que notre ville venait de faire. La mort de M. Pellis laisse en effet un grand vide à Lausanne, où il s'était fait justement apprécier non-seulement comme excellent administrateur, mais comme un de ces beaux caractères qui s'associent à tous les élans généreux, à tout ce qui est utile et bon.

M. Emile Pellis joignait à ces éminentes qualités une modestie exemplaire et une constante amabilité. Toujours gai, toujours affable, resté jeune d'esprit et de cœur, sa conversation charmait son entourage et ses conseils, empreints d'un tact parfait, étaient partout les bienvenus.

Outre ces divers titres à l'estime générale, le défunt s'était acquis, par les nombreux services qu'il a rendus, l'affection toute particulière et la sincère reconnaissance de nombre de personnes.

Ils sont rares ceux qui meurent ainsi après s'être concilié tant de sympathies et laissent après eux d'unanimes regrets. Que ce soit là pour sa famille affligée un adoucissement à l'épreuve qui vient de la frapper.

On a beaucoup parlé dernièrement des Mémoires de M^{me} de Rémusat, dont les deux premiers volumes viennent de paraître. Cette femme, d'un esprit supérieur, fut attachée à l'impératrice Joséphine comme dame du palais, tandis que son mari était chambellan de l'empereur. Nul ne fut mieux placé que M^{me} de Rémusat pour étudier et juger la cour de Napoléon I^r; aussi nous donne-t-elle sur les habitudes de ce monarque et de Joséphine des détails fort curieux.

Elle nous apprend entr'autres que ce fut M. de Rémusat qui décida Napoléon à se raser lui-même, en voyant l'agitation qu'il éprouvait, et même l'inquiétude, tant que durait cette opération faite par un barbier. — Après beaucoup d'essais, lorsqu'il y eut réussi, il lui arrivait souvent de dire qu'en lui donnant le conseil de le faire de sa

propre main, on lui avait rendu un signalé service.

« Bonaparte, continue M^{me} de Rémusat, était si bien accoutumé à ne compter pour rien tous ceux qui l'entouraient, que ce mépris des autres se retrouvait dans ses moindres habitudes. Il ne se faisait aucune idée de la décence que la bonne éducation inspire ordinairement à toute personne un peu élevée, procédant à une toilette complète dans sa chambre en présence de ceux qui s'y trouvaient, quels qu'ils fussent. De même, si un valet de chambre lui causait quelque impatience en l'habillant, il s'emportait rudement sans égard pour les autres ni pour lui-même. Il jetait à terre ou au feu la partie de son vêtement qui ne lui convenait pas. Il soignait particulièrement ses mains et ses ongles; il lui fallait, pour les couper, une grande quantité de ciseaux, parce qu'il les brisait et les jetait quand ils ne lui paraissaient pas suffisamment affilés. Jamais il ne faisait usage daucun parfum, se contentant seulement d'eau de Cologne, dont il faisait de telles inondations sur toute sa personne qu'il en usait jusqu'à soixante rouleaux par mois. Il croyait cet usage fort sain. Le calcul entraînait pour beaucoup dans sa propreté, car, ainsi que je l'ai dit, il était peu soigneux. »

Ce n'était pas par négligence de sa propre personne que péchait Joséphine; jugez-en :

« Elle se levait à neuf heures; sa toilette était fort longue; il y en avait une partie fort secrète, et tout employée à nombre de recherches pour entretenir et même farder sa personne. Quand tout cela était fini, elle se faisait coiffer, envelopper dans un long peignoir très élégant et garni de dentelles. Ses chemises, ses jupons étaient brodés et aussi garnis. Elle changeait de chemise et de tout linge trois fois par jour, et ne portait que des bas neufs... Quand elle était peignée, on lui apportait de grandes corbeilles qui contenaient plusieurs robes différentes, plusieurs chapeaux et plusieurs châles. C'était en été des robes de mousseline ou de percale très brodées et très ornées; en hiver, des redingotes d'étoffe ou de velours. Elle choisissait la parure du jour, et le matin elle se coiffait toujours avec un chapeau garni de fleurs ou de plumes et des vêtements qui la couvraient beaucoup.

» Le nombre de ses châles allait de trois à quatre cents; elle en faisait des robes, des couver-

tures pour son lit, des coussins pour son chien. Elle en avait constamment un toute la matinée, qu'elle drapait sur ses épaules avec une grâce que je n'ai vue qu'à elle. Bonaparte, qui trouvait que les châles la couvraient trop, les arrachait et quelquefois les jetait au feu; alors elle en redemandait un autre. Elle achetait tous ceux qu'on lui apportait, de quelque prix qu'ils fussent; je lui en ai vu de huit, dix et douze mille francs. »

Et ailleurs : « On lui apportait sans cesse des diamants, des bijoux, des châles, des étoffes, des colifichets de toute espèce : elle achetait tout, sans jamais demander le prix, et, la plupart du temps, oubliait ce qu'elle achetait. »

Avec quelle conviction les marchands devaient dire en parlant d'elle : « La bonne Joséphine! »

Dangers des petits ballons en caoutchouc.

On a souvent signalé dans les journaux scientifiques, les accidents que peuvent occasionner les menus objets que l'on donne aux enfants pour s'amuser. Nulle part, il n'a été fait mention des ballons de caoutchouc, gonflés au gaz d'éclairage. Cependant, ces petits ballons qui font les délices des enfants, présentent quelques dangers, que l'on s'explique facilement en se rappelant que leur contenu forme avec l'air un mélange détonnant.

Voici un fait raconté dans le *Journal de Médecine et de Pharmacie*, par M. Gavoy, médecin-major à l'hôpital du Dey, dont il a été témoin et dont il a failli être victime :

Mes enfants jouaient dans le salon avec deux petits ballons de caoutchouc retenus par un fil. Je lisais le journal en fumant un cigare. Un de ces ballons est venu tournoyer autour de ma tête; tout à coup, une violente détonation a eu lieu, avec une grande gerbe lumineuse.

Après le premier instant de stupéfaction produite par la secousse et la chaleur au visage, j'ai constaté que ma barbe, mes cils, mes sourcils, mes cheveux avaient été brûlés; que le tissu de mon paletot était brûlé jusqu'à la trame; que mes paupières, la joue, le front, le nez surtout et le menton me causaient une vive cuisson, qui a duré vingt-quatre heures.

Comment se fait-il que le bout du cigare ait pu déterminer la détonation? Je ne puis me l'expliquer, n'ayant reçu aucun choc; le ballon n'a fait que passer devant moi.

Le frottement du cigare contre la mince pellicule de caoutchouc aurait-il suffi pour la perfore et enflammer le gaz? c'est possible; mais l'effet d'une bougie serait bien autrement à craindre! Et que l'on songe à ce qui pourrait arriver, si un enfant, tenant un ballon dans les mains, le visage trop près, s'approchant d'une bougie, ou d'une lampe. En outre des brûlures, ne pourrait-il en résulter des accidents très graves pour ces deux petites mains délicates, offrant un plan résistant à l'explosion du gaz? Enfin, un rideau, un de ces tissus légers qui servent à orner les appartements, peuvent prendre feu, et devenir l'origine d'un incendie.

L'expérience m'ayant démontré le danger de ces petits ballons, dit M. Gavoy, j'ai cru utile de le faire connaître et d'avertir ainsi les familles.

Coumeint quiet faut 'na pétechon contré lè māidzo.

Ditès-vâi, monsu dâo *Conteu*, vo qu'êtes dein lè z'écretourès, vo dussa savâi on pou la politqua et vo vigno démandâ se vo ne porriâ pas envoyoi on

bet dè pétechon pè Berna, po lâo derè per lé dè ferè onna loi coumeint quiet lè māidzo et lè z'apotiquierès s'yont d'obedzi dè marquâ lâo remido ein francet et avoué 'na boune écretoura ein petit médiôcro, que tsacon pouessè liairè. Y'é dza coudi lo derè à me n'hommo, qu'est portant dâo conset generat; mâ cliâo z'hommo, per tsi no, sont ti parâi; l'ont mé dè couson dâi bêtès que dâi dzeins et lo min ne vâo pas s'ein mécliâ, et l'est po cein que l'est mè, que ne su que 'na fenna, que vo z'écriso, que vo m'estiusérâi bin.

Cein sarâi bin de pe utilo què lâo loi su lè z'al-lumettès, que paraît que volliont no férè reveni âo brequiet, que cein est bon po s'einsagnolâ lo bet dâo dâi quand l'est qu'on manquè lo tserpi. Sè porrâi-te pas que l'aussont pè Berna onna carrière dè pierre à fû et que l'est po la débitâ que l'ont aboli lè fabrequès dè phosphoriqùes?

Mâ po lè māidzo et lè z'apotiquierès, faut onna loi et onna rude, kâ quand vo baillont on remido, se cein va bin, va bin; mâ se cein va mau, que diablio volliâi-vo férè? on ne pâo pas savâi se l'ont bailli dè la poéson âo na, et s'on lâo fâ dâi reproudz, vo sotignont âo pérît dè lâo via que cein ne poivè rein férè dè mau, qu'on ne pâo pas lâi sè fiâ; na pas que s'on savâi tot lo drâi se baillont dè la tourbantine, dâo mame âo bin dâo riquiqui, on sarâi à quiet s'ein teni.

N'ein oreindrâi per tsi no 'na maladi dâi petits eïnfants, qu'ein a bin que partont; et quand faut lo māidzo, lo faut bo et bin allâ queri trâi z'hâorès liein. Eh bin! y'a on part dè dzo, la Fanchette à Dzaquiè est z'ua lo queri po son petit, et lo remido l'a bin gari. N'ein du assebin l'allâ queri po lo noutro, et lo pourro bouébo va adé pe mau que ne sé pas se vâo passâ la senanna, et cein pè la fauta dâo māidzo, qu'a bailli lo remido trâo foo, kâ su la botolhie à la Fanchette lâi a 3. 3. 80, et su la noutra, 8. 3. 80. Peinsâ-vo vâi quinna differeince: 5 millè dè plie; pourro bouébo! et portant lo māidzo m'a sacremeintâ que l'avâi bailli lo mémo remido, que l'ein a meintu; et quand lai y'é montrâ lè duè botolhiès, clia à la Fanchette et la noutra, l'a étâ tot motset; l'a bin essiyi dè barbottâ et dè mè derè que clliâo tchiffrès l'étai onna data, que cein volliâvè derè lo houitiémo dzo dâo troisiémo mài dè 1880; mâ n'est pas veré, du que lo millè houit ceint lâi est pas, et n'est que n'estiusa que baillé pace que ne vâo pas que sâi de que lo remido aussè éta trâo foo. Vouaïque portant cein que c'est què dè ne pas savâi cein qu'on baillé âi malâdo; et lot lo mau qu'arrevè vint de cein que n'écrisont pas ein francet. L'est po cein que mè recoumando bin à vo po 'na brequa dè pétechon, et pi n'aussi pas poâire dè lâo derè l'affèrè cranameint. * * *

Un voleur volé.

La nuit était tombée. Un de nos paysans revenait de la foire de Moudon content d'avoir fait un bon marché. Il avait gagné une quinzaine d'écus sur la vente d'une vache et se réjouissait d'en por-